Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/07/2025 - 15027 - 2014 B 02032 - 802 832 162 - DK ARCHITECTURE

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 10 JUIL. 2025
Numéro: 15027

DK Architecture

SAS au capital de 1.000 €
2 bis Chemin des Rougemonts 91190 GIF-SUR-YVETTE
RCS EVRY 802 832 162

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre,
le dix huit juin, à 9h30
au siège social,

les Actionnaires de la société DK ARCHITECTURE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la convocation qui leur a été faite dans les formes et délais habituels.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance. Didier KLINKAMMER préside la séance en sa qualité de Président.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau ainsi constitué qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des Actionnaires :

- ✓ les justificatifs des convocations et la feuille de présence,
- ✓ les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- ✓ le rapport de gestion du Président,
- ✓ le rapport spécial,
- ✓ le texte des résolutions proposées.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales en vigueur et que les documents et renseignements visés par les dispositions du Code de Commerce ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Rapport spécial,
- Approbation des comptes et conventions,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice

Il donne alors lecture des différents rapports et donne la parole aux Actionnaires. La discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice social, se soldant par un bénéfice net de 13.019 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports ainsi que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement engagées au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée donne, par voie de conséquence, au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées par l'article L 227-10 du code de Commerce, l'assemblée approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 13.019 € sera affecté au compte de Report à Nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, compte tenu des résolutions qui précèdent, donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes, à l'effet de procéder aux formalités légales qui en découlent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

Copie certifiée conforme
Le président

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise DK ARCHITECTURE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 2 B Chemin des Rougemonts 91190 GIF SUR YVETTE

SIREN 802832162

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2023 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	196 480	030 107 757	88 723
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	196 480	048 107 757	88 723
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	44 588	070	44 588
		Autres* (3)	072	1 342	074	1 342
	Valeurs mobilières de placement		080	281	082	281
	Disponibilités		084	12 822	086	12 822
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	59 034	098	59 034
	Total général (I + II)		110	255 513	112 107 757	147 756

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	18 380
	Résultat de l'exercice	136	13 019
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	32 498
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	50 063
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	15 595
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 12 524)	172	12 524
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	9 000
	Produits constatés d'avance	174	28 075
	Total III	176	115 258
	Total général (I + II + III)	180	147 756

Copie certifiée conforme le président

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	42 184
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: DK ARCHITECTURE — Néant ☐*

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Exercice N clos le 31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services*		217	218	199 638
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	199 641
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	42 891
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier ... - immobilier ...)				242	117 756
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243 791	244	791
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	535
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI)			255	254	20 995
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262	160
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	183 127
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	16 513
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	1 198
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	2 297
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	13 019

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 13 019 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 297
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers: Creanc report en arriere du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Dont divers: Déduction excepl simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col 2	352	15 316
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables :* ... dont imputés sur le résultat					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col 1	370	372

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : DK ARCHITECTURE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	143 872	432	24 167	434		436	168 039	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452	18 017	454		456	18 017	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	10 424	472		474		476	10 424	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	154 296	492	42 184	494		496	196 480	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	76 868	522	19 494	524		526	96 362
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	1 126	544		546	1 126
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	9 894	562	375	564		566	10 268
TOTAL		570	86 762	572	20 995	574		576	107 757

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19%	15% ou 12,8%	0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)	579		Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de

© Sage

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD2024

Désignation de l'entreprise DK ARCHITECTURE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations . dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982				
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870				

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	41 720
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	15 200
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

© Sage

SAS DK ARCHITECTURE	Comptes au	31/12/2023

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS		
	Produites	Non produites	
		N/S	N/A
I - REGLES ET METHODES COMPTABLES			
Faits caractéristiques de l'exercice	☒	☐	☐
Règles comptables et méthodes d'évaluation	☒	☐	☐
Changements dans les méthodes	☐	☐	☒
Dérogations aux principes comptables	☐	☐	☒
Informations complémentaires pour donner une image fidèle	☐	☐	☒
II - COMPLEMENT D'INFORMATIONS/BILAN/COMPTE DE RESULTAT			
Etat de l'actif immobilisé		**Tableau 2033C**	
Etat des amortissements		**Tableau 2033C**	
Etat des provisions		**Tableau 2033D**	
Etat des échéances des créances et des dettes			
Informations et commentaires sur :			
éléments relevant de plusieurs postes du bilan	☐	☐	☒
réévaluation	☐	☐	☒
frais de recherche appliquée et de développement	☐	☐	☒
fonds commercial	☐	☐	☒
différences d'évaluation/élts fongibles de l'actif circ.	☐	☐	☒
avances aux dirigeants	☐	☐	☒
produits à recevoir	☐	☐	☒
charges et produits constatés d'avance	☐	☐	☒
charges à payer	☐	☐	☒
charges à répartir sur plusieurs exercices	☐	☐	☒
composition du capital social	☐	☐	☒
parts bénéficiaires	☐	☐	☒
III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
Crédit-bail	☐	☐	☒
Engagements financiers	☐	☐	☒
Dettes garanties par des sûretés réelles	☐	☐	☒
Engagements de retraite	☐	☐	☒
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société	☐	☐	☒
Liste des filiales et participations	☐	☐	☒

SAS DK ARCHITECTURE **Comptes au** **31/12/2023**

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Faits caractéristiques de l'exercice

NEANT

Règles comptables et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de la règle de prudence, conformément aux principes généralement admis; à savoir :

-continuité d'exploitation,
-permanence des méthodes,
-indépendance des exercices,

en conformité avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

	Durée	Méthode
aménagements de constructions	5 à 8 ans	linéaire
matériel de bureau	3 ans	linéaire